

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2007
(convocation du 10 décembre 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. JUPPÉ Alain à M. VALADE Jacques (à cpter de 11 h 45)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude
M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Construction du tramway 2ème phase - Franchissement des écluses des bassins à flot - Rénovation du pont amont - Passage en sous fluvial d'une multitubulaire - (OA 207) - Marché n°07 007 U - Avenant n°1 - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Marché n°07 007 U :

Les bassins à flot appartiennent au domaine public maritime et sont gérés par le Port Autonome de Bordeaux. Ils sont composés de deux bassins séparés par un pertuis. Deux écluses permettent le maintien en eau des bassins et leur accès depuis la Garonne suivant l'heure des marées. Trois ponts tournants, deux sur les écluses et un entre les deux bassins, permettent les échanges entre le quartier de Bacalan et le centre ville de Bordeaux.

La ligne B du tramway franchit les écluses des bassins à flot en empruntant les ponts, pont principal et/ou pont auxiliaire, pendant l'ouverture des écluses.

Le marché concerne les travaux de rénovation de l'ouvrage actuel sur lequel sera positionnée une voie de tramway. Il comprend :

- la vérification et la remise en état du système de levage et rotation du tablier ;
- la fixation des rails sur le tablier ;
- le changement de tous les systèmes d'accostage, indexage et calage du tablier permettant un alignement précis des rails du tramway ;
- la reprise du génie civil des culées de l'ouvrage ;
- la vérification et remise en peinture du tablier ;
- le passage de la multitubulaire en sous fluvial.

Ce marché a été notifié au groupement d'entreprises JOSEPH PARIS SAS / FAYAT ENTREPRISES TP SAS pour un montant de 2 244 287,00 € ht le 19 janvier 2007.
Le délai d'exécution est de 13 mois.

Objet de l'avenant n°1 :

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des modifications et adaptations de projet liées à des circonstances et sujétions techniques imprévisibles initialement. Chaque modification est listée ci-après.

I. Les travaux supplémentaires sont les suivants :

a. Tirants d'ancrage des portes d'écluse

Lors de la réalisation des travaux de terrassement des culées, des tirants d'ancrages des portes d'écluses ont été mis en évidence venant en interface avec la semelle des culées. Ces éléments de fixation n'étaient pas identifiés sur les plans de l'écluse remis par le Port Autonome de Bordeaux.

Cet événement conduit, en accord avec le Port Autonome, à procéder à des démolitions manuelles autour des ancrages, mener des études complémentaires des culées afin d'intégrer ces ancrages dans les semelles, faire une surveillance topographique des ancrages et des portes durant le chantier et établir un constat d'huissier initial à la demande du Port Autonome de Bordeaux, réaliser des butées provisoires des ancrages afin de permettre la manoeuvre des portes de la grande écluse en période estivale, intégrer des ancrages dans le volume du béton armé des culées.

Ces travaux supplémentaires s'élèvent à un montant de 17 940 € ht.

b. Réparation des structures béton du tablier existant

Une fois le tablier tourné en position provisoire sur le bajoyer central, l'examen de la sous face du tablier a montré des désordres de la dalle béton armé : épaufrures, nids de cailloux, zones friables, zones de béton manquants en rive, ancienne trappe à boucher,...

Ces désordres n'étaient pas identifiables au moment des pré-investigations nécessaires à la réalisation des études du maître d'œuvre, car il était impossible d'accéder à toutes les zones sous l'ouvrage.

Des réparations et remises en état doivent être effectuées afin de prolonger la pérennité de l'ouvrage par l'application de mortiers de réparation spécifiques.

Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 50 763 € ht.

c. Travaux supplémentaires liés à l'impossibilité d'utiliser la galerie sous fluviale

Le projet initial prévoyait le cheminement des réseaux utiles au fonctionnement du pont (hydraulique, électricité, commande) dans un passage existant sous fluvial.

Cette option technique avait été décidée après reconnaissance humaine du réseau, réalisée sur une partie du linéaire mais impossible sur le restant du fait d'un grand nombre de câbles présents qui devaient être retirés pour la réalisation des travaux. Par ailleurs, le Port autonome avait indiqué avoir réussi à passer des fourreaux quelques années plus tôt. Ces deux éléments ont conforté la solution technique proposée par le maître d'œuvre.

C1 : Travaux supplémentaires sur le pont auxiliaire

Lors de la mise en œuvre, des premières difficultés de passage dans cette galerie ont été identifiées et ont nécessité des reconnaissances visuelles par plongeurs, des essais d'assèchement par pompage, des essais de furetage.

Ces investigations non prévues au marché qui furent non concluantes sont rémunérées à l'entreprise pour un montant supplémentaire de 3 906 € ht.

Il a également été nécessaire de :

- rallonger et modifier les conduites hydrauliques pour un montant de 210 000 € ht ;
- rallonger et modifier les commandes électriques du pont pour un montant de 124 976,17 € ht.

Ces travaux représentent un montant total de 338 882,17 € ht.

C2 : Travaux supplémentaires sur la multitubulaire.

La position de passage des réseaux a été modifiée en leur faisant emprunter la multitubulaire située à l'aval des écluses en cours de construction.

Pour cela, il est nécessaire de :

- rajouter une chambre de tirage sur le quai du Maroc pour un montant de 4 090 € ht ;
- augmenter la dimension de la chambre de tirage sur le bajoyer central et sur le quai du Sénégal pour un montant de 36 954 € ht ;
- reprendre les travaux déjà effectués dans la petite écluse sous la protection du batardeau pour un montant de 39 488 € ht ;
- ajouter des fourreaux supplémentaires dans la multitubulaire de la petite et la grande écluse entraînant des augmentations dimensionnelles de la multitubulaire en fond des écluses et sur les remontées verticales pour un montant de 43 827,50 € ht.

Ces travaux représentent un montant total de 124 359,50 € ht.

d. Modification des colonnes de suspension du tablier

Le marché prévoyait le démontage, la remise en état et la repose des colonnes de suspension du tablier.

Les difficultés de démontage des axes de suspension de l'ouvrage ont nécessité la mise en œuvre de moyens qui ont endommagés ces axes. Au vu des dégradations causées et du fait de l'importance de ces pièces (la charge total du pont transite par ces axes), il est demandé au groupement de les remplacer à l'identique pour un montant de 13 300 € ht.

e. Etude complémentaire de rotation des sections du pont existant

Il est demandé au groupement de fournir le calcul de rotation des sections de la structure du tablier du pont au droit des poteaux de la ligne aérienne de contact (LAC) pour assurer la cohérence de la structure existante avec la celle des LAC rigides pour un montant de 2 400 € ht.

f. Remplacement des plats des trottoirs par tôles pliées

Le marché prévoyait de souder un plat sur la cornière de rive du trottoir, pour l'arrêt de revêtement de trottoir.

Suite au retrait de l'asphalte existant sur les trottoirs, il a été constaté une dégradation importante des cornières de rive. Pour garantir une meilleure pérennité de la rive de trottoir, il est prévu de remplacer le plat d'arrêt prévu par une tôle pliée permettant l'arrêt de la résine et le blindage de la rive de trottoir. Ces travaux représentent une plus-value de 5 918 € ht.

g. Réalisation de deux garde corps architecturaux

Il a été demandé au groupement de remplacer les deux garde-corps prévus au marché sur les extensions de tablier, par des structures en tôle pleine, permettant de conserver l'esthétique des poutres principales de l'ouvrage pour un montant de 1 998 € ht.

h. Page de supervision des défauts

Dans le marché, une défaillance était signalée par un unique voyant informant l'opérateur qu'il existait, sur l'ouvrage un défaut de nature bloquante pour le fonctionnement.

Dans une optique de standardisation des postes de commande avec les équipements de contrôle des écluses, il a été décidé de mettre en place un système de supervision des défaillances de fonctionnement.

Ce système nécessite la mise en place d'un écran de contrôle qui sera fourni par le PAB. Pour réaliser l'affichage des défauts sur l'écran de contrôle, il est nécessaire de développer une page informatique de supervision des défauts. Il est demandé au titulaire de réaliser cette page de supervision pour un montant de 4 500 € ht.

II. Les travaux en moins value sont les suivants :

Les prix P310, P403 et P908 ne seront pas appliqués.

a. Revêtement mince sur ouvrage - prix P310

Suite à la nouvelle planification du projet, consécutive aux modifications suscitées et afin de limiter les retards sur les marchés en interface, il est nécessaire de différer la réalisation des revêtements minces sur les trottoirs et la chaussée postérieurement aux travaux de voie ferrée, soit au-delà du délai du marché. Il est donc décidé que cette prestation sera réalisée par un autre marché pour un montant de -27 625 € ht.

b. Tuyauterie hydraulique dans le passage sous fluvial existant – prix P403

Le passage sous fluvial existant n'étant pas utilisable, les prestations de fourniture et pose des conduites hydrauliques ne seront pas réalisées pour un montant de -15 000 € ht.

c. Chambre multitubulaire sur bajoyer central – prix P908

La chambre multitubulaire prévue au marché est remplacée par une chambre de plus grande dimension pour prendre en compte un plus grand nombre de fourreaux, car le passage sous fluvial existant n'est plus utilisable. La prestation prévue initialement ne sera pas réalisée pour un montant de -17 700 € ht.

III. Modification des délais initiaux :

Le marché a été notifié le 19 janvier 2007. Cette date vaut début du délai de 13 mois dont 2,5 mois de préparation, soit un début de travaux au 19 avril 2007 et une fin contractuelle du marché le 19 mars 2008.

Les délais partiels concernent :

1) Durée de travaux sur la multitubulaire : 3,5 mois.

2) Durée de coupure du pont amont à la circulation routière : 6 mois.

Les dates clés concernent :

3) Mise à disposition de l'ouvrage pour intégration des équipements tramway : 9 mois.

L'ensemble des modifications suscitées entraîne une redéfinition de la planification du marché.

Ainsi les délais partiels initiaux sont remplacés par les dates suivantes :

1) Mise à disposition de la multitubulaire sous fluviale le 14/12/2007

2) Ouverture à la circulation routière le 19/02/2008.

Date clé :

3) Mise à disposition de la plateforme à la Voie et des massifs à la LAC, le 03/12/2007.

La fin du délai contractuel total n'est pas modifié.

CONCLUSION

Il y a donc lieu de conclure un avenant pour contractualiser l'ensemble de ces adaptations et des modifications au contrat.

Montant initial du marché € ht : 2 244 287,00 € ht

Total Avenant n°1 : 499 735,67 € ht

Nouveau montant du marché après Avenant n°1 : 2 744 022,67 € ht

Son montant maximal, prenant en compte l'ensemble des postes ci-dessus décrits, s'élèverait à 499 735,67 € ht, soit **22,26 %** de la masse initiale du marché se décomposant en :

- ✓ Modifications de programme et adaptations de projet + 560 060,67 € ht
- ✓ Moins value (travaux non réalisés) : - 60 325,00 € ht

Le montant initial du marché s'élevait à **2 244 287,00 € ht**. Cet avenant n°1 porterait le nouveau montant du marché à **2 744 022,67 € ht** soit **3 281 851,11 € TTC**.

En application de l'article 8 de la loi 95-127 modifiée par l'article 5 de la loi 96-142 du 21 février 1996, la Commission d'appel d'offres du 5 décembre 2007 a donné un avis favorable à la passation de cet avenant n°1.

Le financement de ces dépenses supplémentaires est à imputer au budget annexe transports sur le programme TW20 - CRB H340 - Chapitre 23 – Compte 23800102 et sur le Chapitre 45810072 - Compte 45810072 (pour les travaux concernant le PAB) - Exercice 2008 et suivants.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code général des collectivités territoriales, le projet d'avenant au marché est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président à signer :

- ✓ l'avenant n°1 au marché n°07 007 U pour un montant maximal de **499 735,67 € ht** portant son nouveau montant à **2 744 022,67 € ht** soit **3 281 851,11 € TTC** ;
- ✓ tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
18 JANVIER 2008**

PUBLIÉ LE : 18 JANVIER 2008

M. ALAIN CAZABONNE